

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2026 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2026 02 23-17- FONCIER- Autorisation de signature d'une convention d'occupation à titre précaire d'une parcelle communale

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 07/02/2026	
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 17/02/2026
Pouvoirs :	2	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 25/02/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à Sylvain BARCET Fatima FERNI donne pouvoir à Safi BOUKACEM		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA		

Madame Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que les conjoints COLOMBIN utilisent pour leurs usages personnels, avec l'accord tacite de la Commune de Vaugneray, une partie de la parcelle cadastrée AC 722, d'une surface approximative de 150 m², située près du parking dit « des randonneurs », en bordure du chemin de la Garenne.

Le projet de convention, annexé à la présente, vise à officialiser cette occupation en formalisant les obligations relevant des conjoints COLOMBIN.

Il s'agit, notamment, de prévoir que l'usage de cette parcelle est donné pour une durée de 18 ans, à charge aux preneurs d'entretenir cette partie de parcelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés :
31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par Monsieur le Maire et annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

28.02.2026

et de la publication en mairie le

28.02.2026

La Secrétaire,
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire,
Daniel JULLIEN

